



POUR **VOUS** PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES **AUTRES**

[impecalpes.hautes-alpes.net](http://impecalpes.hautes-alpes.net)

# Protocole sanitaire

## Juin 2020

Ce document a été adapté par nos soins pour notre établissement à partir des fiches métier et du protocole de déconfinement réalisés par le ministère du Travail. Celui-ci est susceptible d'être actualisé en fonction des nouvelles dispositions prises par les autorités. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire. Les fiches et le protocole sont consultables sur le site [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr).



**le QUEYRAS**  
GUILLESTRE - MONT VISO



# Généralités

En application du protocole sanitaire, pour un accueil durable et tenable, tout en restant sympathique :

## Réalisme, bon sens et apaisement

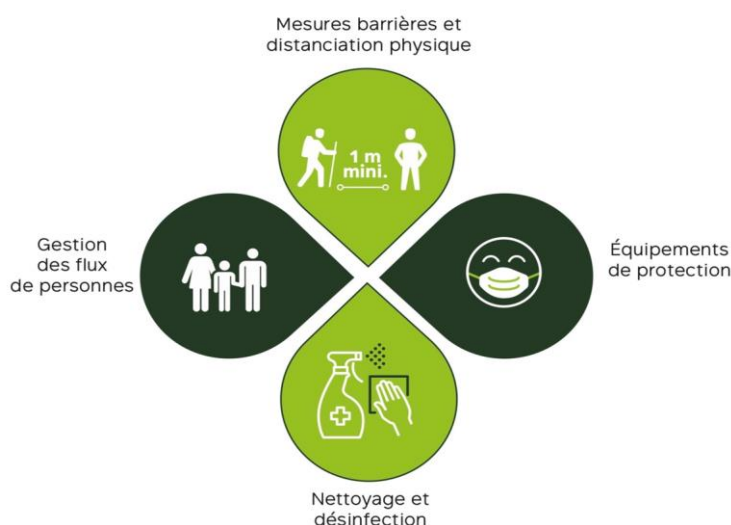
La démarche doit conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

### Mesures organisationnelles

- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençement des activités facilite le **respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration du personnel de l'établissement et les éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la distanciation physique préconisée**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes, qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



## Pour rappel - Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

### Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

- Secrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
- Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

### **Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :**

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

### **Les bons réflexes**

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique :**
  - **ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;**
  - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement** les objets manipulés et les surfaces touchées – voir la check-list ménage.



**impec'**  
**ALPES**  
HAUTES ALPES

**GESTES SÛRS  
ET BONNE DISTANCE  
POUR VOUS PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

**ENSEMBLE  
RESPECTONS  
AU QUOTIDIEN**

**5 GESTES  
BARRIÈRES**



**1**

**SE LAVER** les mains fréquemment et correctement avec de l'eau et du savon ou un gel hydroalcoolique



**2**

**TOUSSER** ou **ÉTERNUER** dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique



**3**

**JETER** son mouchoir à usage unique, ses gants et son masque dans une poubelle



**4**

**RESPECTER** la distance sociale préconisée en restant à plus d'un mètre de distance les uns des autres



**5**

**SALUER** sans se serrer la main ni s'embrasser



Agence de Développement des Hautes-Alpes

[impecalpes.hautes-alpes.net](http://impecalpes.hautes-alpes.net)

# Guide d'accueil

## Arrivée, départ et modalités de séjour

Ce guide d'accueil et de modalités de séjour a été rédigé pour systématiser la procédure de réservation et l'organisation générale des séjours dans cette période de d'épidémie de Covid-19. Tous moyens nécessaires seront mis en œuvre pour assurer, le mieux possible, les conditions sanitaires de l'établissement et ainsi rendre votre séjour le plus paisible et agréable qu'il soit. *Il garantit donc une mise en œuvre de moyens mais, en aucun cas, de résultats. Le client reste le responsable de sa santé, il est tenu de signaler tous symptômes suspects à la direction.*

### A l'arrivée,

- Il est recommandé de porter un masque lorsque vous circulez dans les parties communes,
- Nous vous invitons à vous présenter, sans bagage, à l'accueil afin de prendre possession de votre chambre. Ensuite, afin d'éviter d'entreposer vos bagages dans les pièces communes nous vous invitons à les monter directement dans la chambre,
- Nous vous incitons à éviter, autant que possible, de croiser d'autres personnes dans les couloirs et les escaliers,
- Nous vous demandons de respecter les règles de mise à disposition des pièces de vie communes et des locaux techniques et également veiller à vous laver les mains fréquemment.

### Au départ,

- Nous vous demandons de communiquer votre heure de départ.

### Modalités de séjour

#### Hygiène des chambres,

- Du savon pour le lavage des mains est mis à votre disposition dans la salle de bain,
- Nous ne passons pas dans les chambres en cours de séjour mais tout le matériel nécessaire est à votre disposition si vous le désirez, sur demande. Les poubelles des chambres peuvent également être vidées sur demande,
- Nous vous demandons de bien vouloir aérer votre chambre régulièrement et de laisser une fenêtre ouverte lors de votre départ.

#### Hygiène des sanitaires collectifs,

- Un nettoyage quotidien sera effectué. Vous trouverez également à votre disposition de quoi nettoyer les sanitaires.
- Nous vous invitons à respecter l'organisation mise en place pour l'utilisation des sanitaires collectifs.

#### Prise des repas,

- Nous conviendrons ensemble de votre horaire d'arrivée pour les repas,
- Nous vous demandons de bien respecter cet horaire afin de limiter les croisements et respecter les mesures de distanciation,
- Nous vous invitons à rassembler la vaisselle sale en bout de table.

✓ **Petit-déjeuner**

– Le service se fait à table, nous vous demandons de remplir une fiche de commande petit déjeuner la veille,

**OU**

– Un buffet est servi par une personne responsable de celui-ci.

✓ **Bar**

– Nous servons uniquement au plateau, à table ou en terrasse,

✓ **Panier repas**

**Pensez à vos contenants réutilisables !**

– La réservation des paniers repas se fait, au plus tard la veille à 17H,

– Il sera donné lors du petit déjeuner,

– Nous vous demandons de nous donner les contenants réutilisables le soir afin de les laver.

**Accès aux espaces communs :**

✓ **Salon et espace extérieur**

– Nous vous incitons à éviter, autant que possible, de croiser d'autres personnes dans les couloirs et les escaliers,

– Nous vous invitons à respecter le nombre de personnes maximum préconisé dans les pièces de vie communes,

– Veuillez éviter, dans la mesure du possible, de toucher aux livres, aux jeux...

✓ **Espace détente,**

– Nous vous demandons de prévoir la réservation au moins la veille afin d'en garantir la disponibilité, au vue des exigences sanitaires qu'une réservation par jour ne sera acceptée,

– Le règlement interne de l'espace vous sera fourni à la demande de réservation.

**Modalités d'annulation**

– **En cas d'annulation pour raison sanitaire – covid justifiée, nous remboursons la totalité de l'acompte versé.**

– **En cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date du début de votre séjour, nous vous remboursons la totalité de l'acompte versé.**

– Entre 30 et 7 jours avant la date du début de votre séjour, l'acompte n'est pas remboursé mais sera valable un an à compter de la date du début du séjour annulé.

– Entre 6 et 0 jour avant la date du début de votre séjour, nous garderons l'intégralité de l'acompte.

**Aux vues du contexte actuel, nous appliquerons les ordonnances du secteur hôtellerie-restauration en vigueur pour toute annulation de séjour.**

**Nous vous invitons à souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.**